Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20261028-2026_46-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026,
Le 27 Octobre à 20 heures.
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie , sous la présidence de Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. HERY Jean-Pierre, Maire, M. ROUXEL Jean-Pierre, M. FESTOC Jean-Pierre, Mme BAULAZ VEYSSEYRE Chantal, M. BERTHELOT Jean-François, M. HUBERT David, Mme GAUTIER Aurélie, M. THOMAS Pierre, Mme EVRARD Héloïse

Excusés : Mme FRETIGNY Armelle, Mme LECHEVALIER-BOISSEL Caroline, Mme BAULAZ VEYSSEYRE Chantal

Absents :

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER Aurélie

Date de la convocation : 21/10/2026

2026-46 – Vérifications électriques des bâtiments communaux Validation du devis de la SOCOTEC

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition commerciale de la société SOCOTEC Équipements, agence de Saint-Malo, relative aux vérifications réglementaires des installations électriques de plusieurs bâtiments communaux.

Cette prestation concerne les bâtiments suivants :

Mairie
- Vérification périodique des installations électriques réalisée « comme une vérification initiale » (RDC uniquement) : 290,00 € HT
- Vérification périodique des installations électriques : 180,00 € HT
- Fourniture d'un registre de sécurité : 40,00 € HT

École
- Vérification périodique des installations électriques réalisée « comme une vérification initiale » : 290,00 € HT
- Vérification périodique des installations électriques : 180,00 € HT
- Fourniture d'un registre de sécurité : 40,00 € HT

Église
- Vérification périodique des installations électriques réalisée « comme une vérification initiale » : 290,00 € HT
- Vérification périodique des installations électriques : 180,00 € HT
- Fourniture d'un registre de sécurité : 40,00 € HT

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20261028-2026_46-DE

Ateliers et garages communaux

- Vérification périodique des installations électriques réalisée « comme une vérification initiale » : 290,00 € HT
- Vérification périodique des installations électriques : 180,00 € HT
- Fourniture d'un registre de sécurité : 40,00 € HT

Le montant total de la prestation s'élève à **2 040,00 € HT**, soit **2 448,00 € TTC**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve la proposition commerciale de la société SOCOTEC Équipements**
- **Accepte le montant de la prestation fixé à 2 040,00 € HT, soit 2 448,00 € TTC**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents afférents à cette mission**
- **Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Saint-Georges-de-Gréhaigne, le 27/10/2026

Le Secrétaire
Mme GAUTIER Aurélie

Le Maire
Jean-Pierre HERY

Certifié exécutoire compte tenu
de la publication et la transmission en préfecture le 29/10/2026